



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 49956

### Texte de la question

M. Nicolas Bays appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'annonce récente du groupe Auchan. Il est tout à fait anormal tant sur le plan moral que réglementaire qu'un groupe s'appêtant à toucher 120 millions d'euros au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi pour 2013 et 2014 annonce non seulement qu'il prévoit de supprimer 300 postes en trois ans (embauche de 500 employés mais suppression de 800 postes de cadres et agents de maîtrise dans les années à venir) mais licencie également dans la même semaine pour faute grave une salariée étudiante au motif qu'elle aurait fait bénéficier sa mère de 3 euros de réduction grâce à sa carte de collaborateur. Aussi, Il lui demande quelles mesures il envisage pour mettre un terme à ce genre d'attitude pour le moins scandaleuse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Bays](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49956

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1528

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)